

Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche

Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 7 juillet 2026

Convocation du 1^{er} juillet 2026

N° 2026_07_002

Objet : Administration Générale - Désignation d'un représentant de la communauté de communes à la Commission d'Attribution des Logements (CAL) d'ADIS

Le 7 juillet 2026 à 18h00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, à Bessas, salle communale, sous la présidence de Luc PICHON, président en exercice.

Présents : Luc PICHON, Antoine ALBERTI, Jean-Claude BACCONNIER, Olivier BERTRAND, Didier BOULLE, Jean-Christian BRUEYRE, Vincent CERVINO, Franck CHABAUD, Jocelyne CHARRON, Samy CHEMELLALI, Sylvie CHEYREZY, Guy CLEMENT, Nicolas CLEMENT, Yvette DARNOUX, Jean-François DEGORE, Arlette DEANAZ, Laurence HOTTE, Nadège ISSARTEL, Gisèle LUZZI, Jean-Yves MARAINE, Gérard MARRON, Béatrice MOREAU, Hervé OZIL, Yves RIEU, Yves TESTUT, Frédéric TOULOUZE, Xavier TOURRE, Yvon VENTALON, Colette VIGNE, Nathalie VOLLE

Pouvoir : Chantal CAPELLE à Frédéric TOULOUZE, Bernard CHARNAY à Antoine ALBERTI, Jocelyne CHARRON à Jean-Yves MARAINE, Valérie DEVUN à Nicolas CLEMENT, Denise GARCIA à Jean-François DEGORE, Laura JACQUET à Luc PICHON, Jean-Yvon MAUDUIT à Vincent CERVINO, Laurent UGHETTO à Samy CHEMELLALI, René UGHETTO à Yves TESTUT

Absents : Delphine CHLIEH, Robert GUERRAIRI

Secrétaire de séance : Sylvie CHEYREZY

Nombre de membres en exercice : 40 - nombre de membres présents : 29

Nombre de pouvoirs : 9 - nombre de suffrages exprimés : 38

Vote contre : pour : 38 abstention :

Le Conseil communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses dispositions relatives aux établissements publics de coopération intercommunale ;

Vu le Code de la construction et de l'habitation, notamment les articles L. 441-2 et suivants et R. 441-9 et suivants, relatifs aux commissions d'attribution des logements sociaux ;

Vu les statuts de la Communauté de communes Gorges de l'Ardèche ;

Vu la sollicitation de l'organisme de logement social ADIS (Ardèche Drôme Immobilier Services) relative à la désignation d'un représentant de la communauté de communes au sein de sa Commission d'Attribution des Logements ;

Considérant que l'article R. 441-9 du Code de la construction et de l'habitation prévoit la participation de représentants des collectivités territoriales au fonctionnement des commissions d'attribution des logements sociaux ;

Considérant l'intérêt pour la Communauté de communes d'être représentée dans les instances traitant des attributions de logements sociaux situés sur son territoire ;

Après discussion et délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Envoyé en préfecture le 24/08/2026

Reçu en préfecture le 24/08/2026

Publié le

SLO

ID : 007-200039808-20260707-2026_07_0002BIS-DE

Désigne, en qualité de représentant de la Communauté de communes Gorges de l'Ardèche, pour siéger au sein de la Commission d'Attribution des Logements de l'organisme ADIS : Nicolas CLEMENT

Précise que le représentant ainsi désigné participera aux séances de la commission conformément aux dispositions réglementaires en vigueur et contribuera aux décisions d'attribution des logements dans le respect des critères légaux et des orientations définies.

Autorise le Président à notifier la présente délibération à l'organisme ADIS et à accomplir toutes les démarches nécessaires à son exécution.

Le Président

La Secrétaire de séance

Luc PICHON

Sylvie CHEYREZY

